

Bonjour à tous,

Depuis la mise en place du nouveau corps des PsyEN vous nous alertez fréquemment sur des problèmes rencontrés dans notre académie. Les syndicats élus représentants du personnel ont été reçus au cours de cette année scolaire mais rien ne change. C'est pourquoi nous avons décidé de demander une audience à la Rectrice en intersyndical. Nous nous sommes donc réunis le mardi 25 juin et souhaitons aborder avec l'administration les points suivants :

- **La formation** continue des PsyEN, la formation des personnels PsyEN EDA accueillis en détachement et des contractuels : actuellement il est prévu que les collègues en poste assurent leur formation au sein du pôle ressource en plus de leur charge de travail. Ce n'est pas acceptable. Des dispositions différentes existent pour les personnels EDO, nous demandons que les mêmes soient mises en place pour les EDA.
- **Les conditions de mutation** : Lors du GT barème nous avons constaté que des bonifications devaient être revues afin de permettre un mouvement intra-académique plus fluide.

Nous y aborderons aussi plus largement notre métier dont les conditions de travail se sont fortement dégradées ces dernières années :

- **La surcharge de travail dans les secteurs** :
- Nous constatons une paupérisation d'une large partie du territoire et une augmentation des demandes d'aide aux RASED. L'absence de maîtres spécialisés à dominante relationnelle impacte fortement notre travail. La seule prise en compte du nombre d'élèves pour définir nos secteurs d'intervention n'est pas pertinente.
- Nous constatons des conditions de travail très préoccupantes, pénibles et dégradées sur la plupart des secteurs (étendues géographiques trop importantes, des RASED incomplets, une absence de services de soin et de transports de proximité donc de possibilité de relais, une surmédicalisation de la difficulté scolaire qui impacte fortement notre travail, ainsi que souvent un effectif important...) La plupart des collègues ne peuvent plus assurer un service public de qualité et l'équité de la prise en charge pour les familles n'est pas assurée sur le territoire.
- Comment l'administration envisage la gestion des nombreux postes restés vacants à l'issue du mouvement principal, le remplacement des collègues en longue maladie, les compléments de temps partiels, de décharges syndicales. Nous voulons des réponses concrètes !
- Nos conditions matérielles de travail : protocoles et tests, ordinateur, ligne internet : quel financement pour une équité territoriale ? et pour les frais de déplacement ?
- Nos possibilités d'évolution professionnelle
- La généralisation des temps d'intervision et de supervision sur toute l'académie.

Après cette audience, nous prévoyons de venir à votre rencontre, en intersyndicale, sur tout le territoire académique. Cela se fera sur le temps de travail, au cours de la seconde semaine de septembre. Nous demandons l'audience fin août, et vous informerons ensuite des dates de RIS au plus tôt.

Nous prévoyons de nous déplacer à :

NANCY/METZ/VERDUN/SAINT AVOLD/EPINAL

et ainsi connaître mieux vos difficultés et demandes concernant notre métier. Au cours de ces réunions d'information syndicale, nous souhaitons construire avec vous des actions communes ayant pour objectif de faire entendre nos besoins criants à l'administration et ainsi améliorer nos conditions de travail.

Venez nombreux, l'information syndicale est un droit qui se perd si on ne s'en sert pas !
Vous avez droit à une heure mensuelle d'information syndicale que nous regrouperons en 3h.

Il n'y a pas de demande d'autorisation d'absence à faire
Vous devrez simplement informer l'IEN 48h avant la RIS, le mieux serait de prévenir une semaine avant.

Bien syndicalement,
Vos représentants du personnel.